



Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN 11 rue Léon Blum 62800 LIEVIN France Téléphone : 03 21 44 99 00

Mail: cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage



GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT HIAB 055DUO N° 1680 N° 997 BDW 69

Intervention du 21/10/2025

Coordonnées du site :

Nom du site: MERCIER AUTO

Latitude: 50.5723 Longitude: 3.0749

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/1.67.3.R

Rédigé le : 21/10/2025 Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Références client 997 BDW 69

Ce rapport contient 1 fiche

Lieu d'intervention : RUE D AVELIN 59175 VENDEVILLE

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr



Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes Critères	SAM2 FOARS	0	E CARLO
✓ Sans observation✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	×
 ✓ 100% des essais réalisés ✓ 100 % des points vérifiés 	✓	×	× ou √



Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT: 1

×

Fiche n° 1: Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Marque: HIAB Type: 055DUO n°série: 1680 n°interne: 997 BDW 69

<u>Avis général</u>: **Non satisfaisant**: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1: GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

N° d'immatriculation : 997 BDW 69

N° interne : 997 BDW 69

N° de série : 1680

N° de série : 1680

Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Année de mise en service : 2008

Année de fabrication : 2008

Point vérifié Actions à entreprendre

9.2- Dispositifs de Remettre en état le dispositif s'opposant au préhension décrochement accidentel des charges.

Code Obs. : CD/211025/164104/0 Date de 1^{er} signalement : 21/10/2025 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option Data View



Fiche N°1

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT N° série: 1680

Marque: HIAB N° interne: 997 BDW 69

Type: 055DUO

N° Immatriculation: 997 BDW 69

Année de mise en service : 2008

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

Année de fabrication: 2008

Localisation: MERCIER VENDEVILLE

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

Avis général: Non satisfaisant: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies

mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s): Hydraulique, Thermique

Carburant: Gazole

C.M.U. (kg): 1900 Portée maximale (m): 9.3

Charge à portée maximale (kg): 460

Marquage Constructeur: CE

Portée minimale (m): 2.5

Charge à portée minimale (kg): 1900

Rotator: Non

Indicateur: Charge / Moment

Avertisseur(s)

Lumineux: Charge / Moment

Postes de conduite

Sol: Gauche, Droit

Équipements

Désignation : Crochet	Vérifié : Oui
-----------------------	----------------------

Capacité (kg): 2000

Aspect documentaire

Carnet de maintenance

Modification importante : Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance

Charges et essais

Les essais en charge ont été réalisés avec la Charge Maximale d'Utilisation (à la portée Essais:

indiquée le cas échéant).

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Crochet: Charge suspendue.	Charge d'essai estimée (kg) : 500
Portée d'essai (m) · 8.8	

Déclenchement du limiteur de moment de renversement / CEC

Charge (Kg): 500.0 Portée (m): 7.0	
--	--

OPALE 01 - V 1 Copyright BUREAU VERITAS rapport n°: 20481430/1.67.3.R en date du 21/10/2025 Fiche N°1

GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT

Marque: HIAB

N° série: 1680

N° interne: 997 BDW 69

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A.14 Notice d'instructions

A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

3 Charpente

3.13 Flèche, fléchette, télescope

3.22 Tourelle, fût

4 Châssis

4.3 Maintien en position route des extensions des stabilisateurs

4.7 Stabilisateurs

4.8 traverses, longerons, faux-châssis

4.9 Fixation du faux châssis

5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations

8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)

8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)

8.4 Indicateurs

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

8.7b Avertisseur lumineux

8.9 Protection contre les manoeuvres involontaires

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)

10.3 Dispositif d'immobilisation hors service

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.13 Frein d'orientation

11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

11.2 Autres limiteurs de course / hors course

11.4 Limiteur de moment de renversement 11.6 Dispositif de blocage des éléments mobiles en position route (hors extensions de stabilisateurs)

11.18 Limiteur d'orientation

11.19 Indicateur de dévers

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» GRUE AUXILIAIRE 11

page 6/6